

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-019

L'an deux mille vingt trois

Le cinq avril

A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, convoqué le 29 mars 2023 par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire**.

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Jean-Pierre BETEND, M. Jean-Jacques SIGNOUX, Mme Marie-Cécile PASQUIER M. Lucas THABUIS M. Mickaël JOLIVET-BALON, Mme Corinne PASSERAT, M. Tanguy JON, M. Eric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusées : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à Jean-Luc ARCADE).

Objet de la délibération : Budget principal – Budget primitif 2023.

Mme Sheila MICHEL expose,

Il est proposé au conseil municipal le budget 2023 équilibré en dépenses et recettes.

- En fonctionnement à 2 300 000 €
- En investissement à 2 090 000 €

Il est demandé au conseil municipal sous la présidence de Christophe FOURNIER, Maire, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le budget 2023 équilibré en dépenses et recettes.
- En fonctionnement à 2 300 000 €
- En investissement à 2 090 000 €

Délibération votée à 18 Pour et 5 Contre (Mme Aurélie ROCHE, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Odile VIX, M. Francis MARCHAL et M. Mickaël MAISTRE).

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,

Au registre suivent les signatures,

Pour copie conforme le 7 avril 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.



Transmis en Préfecture le : 07 AVRIL 2023
Rendue exécutoire le : 07 AVRIL 2023
Le Maire,
Christophe FOURNIER

La secrétaire de séance,
Christiane PERILLAT-CHARLAZ.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE : COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008144600011

POSTE COMPTABLE : SGC DE BONNEVILLE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	43
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	44
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	48
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	49
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	50

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	52
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	53
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	54
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	56
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	58
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	59
B9 - Etat du personnel	60
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	63
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	64
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	65
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	66
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	67
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	69
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	70
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	71

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		1 859

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		1 959 837,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	989,78
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	956,55
3	Dépenses d'équipement brut / population	1 007,66
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	159,24
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	25,22 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	113,86 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	105,34 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0,00 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES					I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)					C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018 RSA		0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73 Impôts et taxes		0,00
731 Fiscalité locale		0,00
74 Dotations et participations (4)		0,00
75 Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013 Atténuations de charges (4)		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
76 Produits financiers		0,00
77 Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS
II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 090 000,00	1 980 720,26
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 109 279,74
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	2 090 000,00	2 090 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 300 000,00	1 778 224,65
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 521 775,35
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 300 000,00	2 300 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 390 000,00	4 390 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
	TOTAL		0,00
	« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
	TOTAL GENERAL		0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRESENTATION DES AE VOTEES	II
	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II
					C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	233 500,00	0,00	154 000,00	154 000,00	154 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	20 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 353 080,97	0,00	1 684 244,33	1 684 244,33	1 684 244,33
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 606 580,97	0,00	1 868 244,33	1 868 244,33	1 868 244,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	187 755,60	0,00	184 755,67	184 755,67	184 755,67
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		192 755,60	0,00	186 755,67	186 755,67	186 755,67
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	117 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 916 336,57	0,00	2 090 000,00	2 090 000,00	2 090 000,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 916 336,57	0,00	2 090 000,00	2 090 000,00	2 090 000,00
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 090 000,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT						II
						C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	473 000,00	0,00	872 000,00	872 000,00	872 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		473 000,00	0,00	872 000,00	872 000,00	872 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	55 993,26	0,00	65 220,26	65 220,26	65 220,26
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	394 663,43	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	14 343,31	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	795 000,00	0,00	532 500,00	532 500,00	532 500,00
Total des recettes financières		1 261 000,00	0,00	613 720,26	613 720,26	613 720,26
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	117 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 851 000,00	0,00	1 520 720,26	1 520 720,26	1 520 720,26

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	360 000,00		360 000,00	360 000,00	360 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		460 000,00				

TOTAL	2 311 000,00	0,00	1 980 720,26	1 980 720,26	1 980 720,26
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	109 279,74
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 090 000,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.	AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	460 000,00
--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					II
					C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	842 547,75	0,00	808 701,75	808 701,75	808 701,75
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	422 400,00	0,00	464 100,00	464 100,00	464 100,00
014	Atténuations de produits	276 192,25	0,00	273 192,25	273 192,25	273 192,25
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	207 960,00	0,00	224 106,00	224 106,00	224 106,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 749 100,00	0,00	1 770 100,00	1 770 100,00	1 770 100,00
66	Charges financières	65 000,00	0,00	64 000,00	64 000,00	64 000,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 900,00		3 900,00	3 900,00	3 900,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 820 000,00	0,00	1 840 000,00	1 840 000,00	1 840 000,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	360 000,00		360 000,00	360 000,00	360 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		460 000,00		460 000,00	460 000,00	460 000,00

TOTAL	2 280 000,00	0,00	2 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 300 000,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT						C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	3 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	97 200,00	0,00	77 528,65	77 528,65	77 528,65
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	104 281,52	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
731	Fiscalité locale	811 904,00	0,00	871 640,00	871 640,00	871 640,00
74	Dotations et participations (3)	635 246,00	0,00	566 306,00	566 306,00	566 306,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	136 150,00	0,00	126 000,00	126 000,00	126 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 787 781,52	0,00	1 777 474,65	1 777 474,65	1 777 474,65
76	Produits financiers	1 461,29	0,00	750,00	750,00	750,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 789 242,81	0,00	1 778 224,65	1 778 224,65	1 778 224,65

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 789 242,81	0,00	1 778 224,65	1 778 224,65	1 778 224,65
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	521 775,35
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 300 000,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	460 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF 023 + DF 042 - RF 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – DEPENSES			D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	2 000,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	184 755,67	0,00	184 755,67
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	154 000,00	0,00	154 000,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	30 000,00	0,00	30 000,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	1 684 244,33	0,00	1 684 244,33
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	35 000,00	0,00	35 000,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	2 090 000,00	0,00	2 090 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 090 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	808 701,75		808 701,75
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	464 100,00		464 100,00
014 Atténuations de produits	273 192,25		273 192,25
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	224 106,00	0,00	224 106,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	64 000,00	0,00	64 000,00
67 Charges spécifiques (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 900,00	100 000,00	103 900,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		360 000,00	360 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total	1 840 000,00	460 000,00	2 300 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 300 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 220,26	0,00	65 220,26
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	872 000,00	0,00	872 000,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 000,00	0,00	1 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	15 000,00	0,00	15 000,00
28 Amortissement des immobilisations		100 000,00	100 000,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	35 000,00	0,00	35 000,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		360 000,00	360 000,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	532 500,00		532 500,00
Recettes d'investissement – Total	1 520 720,26	460 000,00	1 980 720,26

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	109 279,74
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 090 000,00
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	6 000,00		6 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	77 528,65		77 528,65
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	130 000,00		130 000,00
731 Fiscalité locale	871 640,00		871 640,00
74 Dotations et participations (8)	566 306,00		566 306,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	126 000,00	0,00	126 000,00
76 Produits financiers	750,00	0,00	750,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	1 778 224,65	0,00	1 778 224,65

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	521 775,35
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 300 000,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 916 336,57	0,00	0,00	2 090 000,00	2 090 000,00	0,00	2 090 000,00	2 090 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	233 500,00	0,00	0,00	154 000,00	154 000,00	0,00	154 000,00	154 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	20 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 353 080,97	0,00	0,00	1 684 244,33	1 684 244,33	0,00	1 684 244,33	1 684 244,33
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 606 580,97	0,00	0,00	1 868 244,33	1 868 244,33	0,00	1 868 244,33	1 868 244,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	187 755,60	0,00		184 755,67	184 755,67		184 755,67	184 755,67
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	Total des dépenses financières	192 755,60	0,00	0,00	186 755,67	186 755,67	0,00	186 755,67	186 755,67
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	117 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
	Total des dépenses réelles	1 916 336,57	0,00	0,00	2 090 000,00	2 090 000,00	0,00	2 090 000,00	2 090 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

2 090 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 916 336,57	0,00	1 980 720,26	1 980 720,26	1 980 720,26
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	473 000,00	0,00	872 000,00	872 000,00	872 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		473 000,00	0,00	872 000,00	872 000,00	872 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	55 993,26	0,00	65 220,26	65 220,26	65 220,26
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	14 343,31	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	795 000,00	0,00	532 500,00	532 500,00	532 500,00
Total des recettes financières		866 336,57	0,00	613 720,26	613 720,26	613 720,26
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	117 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des recettes réelles		1 456 336,57	0,00	1 520 720,26	1 520 720,26	1 520 720,26
021	Virement de la section de fonctionnement	360 000,00		360 000,00	360 000,00	360 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		460 000,00		460 000,00	460 000,00	460 000,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	109 279,74
--	------------

Affectation au compte 1068 (8)	0,00
--------------------------------	------

Total des recettes d'investissement cumulées	2 090 000,00
--	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								III
								A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits générés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits générés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 916 336,57	0,00	0,00	2 090 000,00	2 090 000,00	0,00	2 090 000,00	2 090 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	233 500,00	0,00	0,00	154 000,00	154 000,00	0,00	154 000,00	154 000,00
202	Frais réalisation documents urbanisme	50 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2031	Frais d'études	183 500,00	0,00		124 000,00	124 000,00	0,00	124 000,00	124 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	20 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	20 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 353 080,97	0,00	0,00	1 684 244,33	1 684 244,33	0,00	1 684 244,33	1 684 244,33
2111	Terrains nus	20 000,00	0,00		535 000,00	535 000,00	0,00	535 000,00	535 000,00
2112	Terrains de voirie	25 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
2117	Bois et forêts	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	134 000,00	0,00		331 000,00	331 000,00	0,00	331 000,00	331 000,00
21311	Bâtiments administratifs	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	10 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00		15 244,33	15 244,33	0,00	15 244,33	15 244,33
21318	Autres bâtiments publics	620 000,00	0,00		280 000,00	280 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00
21351	Bâtiments publics	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21352	Bâtiments privés	0,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
2138	Autres constructions	121 000,00	0,00		157 000,00	157 000,00	0,00	157 000,00	157 000,00
2151	Réseaux de voirie	150 000,00	0,00		66 000,00	66 000,00	0,00	66 000,00	66 000,00
2152	Installations de voirie	54 000,00	0,00		73 000,00	73 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
21538	Autres réseaux	74 000,00	0,00		98 000,00	98 000,00	0,00	98 000,00	98 000,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
217534	Réseaux d'électrification (mise à dispo)	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
217838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
2181	Install. générales, agencements	10 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
21828	Autres matériels de transport	45 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	13 080,97	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 606 580,97	0,00	0,00	1 868 244,33	1 868 244,33	0,00	1 868 244,33	1 868 244,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	187 755,60	0,00		184 755,67	184 755,67		184 755,67	184 755,67
1641	Emprunts en euros	135 000,00	0,00		132 000,00	132 000,00		132 000,00	132 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
168758	Dettes - Autres groupements	48 755,60	0,00		48 755,67	48 755,67		48 755,67	48 755,67
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		192 755,60	0,00	0,00	186 755,67	186 755,67	0,00	186 755,67	186 755,67
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	117 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
458101	Opération sous mandat n°01	68 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458102	Opération sous mandat n°02	14 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458103	Opération sous mandat n°03	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
Total des dépenses réelles		1 916 336,57	0,00	0,00	2 090 000,00	2 090 000,00	0,00	2 090 000,00	2 090 000,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (6)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<i>Charges transférées (7)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailer les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							III
							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
	TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	III A2.3
---	---------------------------

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					III
					A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		1 916 336,57	0,00	1 980 720,26	1 980 720,26	1 980 720,26
			I		II	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	473 000,00	0,00	872 000,00	872 000,00	872 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	156 000,00	0,00	190 000,00	190 000,00	190 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	80 000,00	0,00	104 000,00	104 000,00	104 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	185 000,00	0,00	538 000,00	538 000,00	538 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	52 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		473 000,00	0,00	872 000,00	872 000,00	872 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	55 993,26	0,00	65 220,26	65 220,26	65 220,26
10222	FCTVA	50 993,26	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
10226	Taxe d'aménagement	5 000,00	0,00	4 220,26	4 220,26	4 220,26
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	14 343,31	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
276351	Créance GFP de rattachement	14 343,31	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	795 000,00	0,00	532 500,00	532 500,00	532 500,00
Total des recettes financières		866 336,57	0,00	613 720,26	613 720,26	613 720,26
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	117 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Total des recettes réelles		1 456 336,57	0,00	1 520 720,26	1 520 720,26	1 520 720,26
021	Virement de la section de fonctionnement	360 000,00		360 000,00	360 000,00	360 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	100 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	25 000,00		25 000,00	25 000,00	25 000,00
28031	Frais d'études	7 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	400,00		400,00	400,00	400,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	21 000,00		21 000,00	21 000,00	21 000,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	300,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 400,00		1 400,00	1 400,00	1 400,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 500,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
281351	Bâtiments publics	34 400,00		17 200,00	17 200,00	17 200,00
281352	Bâtiments privés	0,00		17 200,00	17 200,00	17 200,00
28151	Réseaux de voirie	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	1 200,00		1 200,00	1 200,00	1 200,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	400,00		400,00	400,00	400,00
281578	Autre matériel technique	0,00		600,00	600,00	600,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	600,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	500,00		500,00	500,00	500,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		300,00	300,00	300,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	300,00		300,00	300,00	300,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		460 000,00		460 000,00	460 000,00	460 000,00

(1) Détails les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								III B
--	--	--	--	--	--	--	--	----------

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 280 000,00	0,00	0,00	2 300 000,00	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00	2 300 000,00
011	Charges à caractère général (3)	842 547,75	0,00	0,00	808 701,75	808 701,75	0,00	808 701,75	808 701,75
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	422 400,00	0,00		464 100,00	464 100,00		464 100,00	464 100,00
014	Atténuations de produits	276 192,25	0,00		273 192,25	273 192,25		273 192,25	273 192,25
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	207 960,00	0,00	0,00	224 106,00	224 106,00	0,00	224 106,00	224 106,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 749 100,00	0,00	0,00	1 770 100,00	1 770 100,00	0,00	1 770 100,00	1 770 100,00
66	Charges financières	65 000,00	0,00		64 000,00	64 000,00		64 000,00	64 000,00
67	Charges spécifiques (3)	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 900,00			3 900,00	3 900,00		3 900,00	3 900,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	70 900,00	0,00	0,00	69 900,00	69 900,00		69 900,00	69 900,00
	Total des dépenses réelles	1 820 000,00	0,00	0,00	1 840 000,00	1 840 000,00	0,00	1 840 000,00	1 840 000,00
023	Virement à la section d'investissement	360 000,00			360 000,00	360 000,00		360 000,00	360 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	100 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	460 000,00			460 000,00	460 000,00		460 000,00	460 000,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
---------------------------------------	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	2 300 000,00
---	--------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 789 242,81	0,00	1 778 224,65	1 778 224,65	1 778 224,65
013	Atténuations de charges (2)	3 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	97 200,00	0,00	77 528,65	77 528,65	77 528,65
73	Impôts et taxes (sauf 731)	104 281,52	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
731	Fiscalité locale	811 904,00	0,00	871 640,00	871 640,00	871 640,00
74	Dotations et participations (2)	635 246,00	0,00	566 306,00	566 306,00	566 306,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	136 150,00	0,00	126 000,00	126 000,00	126 000,00
Total des recettes de gestion des services		1 787 781,52	0,00	1 777 474,65	1 777 474,65	1 777 474,65
76	Produits financiers	1 461,29	0,00	750,00	750,00	750,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 461,29	0,00	750,00	750,00	750,00
Total des recettes réelles		1 789 242,81	0,00	1 778 224,65	1 778 224,65	1 778 224,65
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	521 775,35
--	--	-------------------

	Total des recettes de fonctionnement cumulées	2 300 000,00
--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								III B1
---	--	--	--	--	--	--	--	-----------

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	2 280 000,00	0,00	0,00	2 300 000,00	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00	2 300 000,00
011	Charges à caractère général (4)	842 547,75	0,00	0,00	808 701,75	808 701,75	0,00	808 701,75	808 701,75
60611	Eau et assainissement	15 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60612	Energie - Electricité	80 000,00	0,00		106 101,75	106 101,75	0,00	106 101,75	106 101,75
60621	Combustibles	120 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
60622	Carburants	7 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
60623	Alimentation	500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	22 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60633	Fournitures de voirie	15 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	11 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60661	Médicaments	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6067	Fournitures scolaires	10 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6068	Autres matières et fournitures	12 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
611	Contrats de prestations de services	70 000,00	0,00		52 000,00	52 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00
6132	Locations immobilières	3 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
61358	Autres	18 000,00	0,00		4 300,00	4 300,00	0,00	4 300,00	4 300,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	20 000,00	0,00		42 000,00	42 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	55 000,00	0,00		61 000,00	61 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	75 000,00	0,00		36 000,00	36 000,00	0,00	36 000,00	36 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	26 100,00	0,00		26 000,00	26 000,00	0,00	26 000,00	26 000,00
61524	Entretien bois et forêts	3 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	22 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	16 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6161	Multirisques	14 300,00	0,00		14 500,00	14 500,00	0,00	14 500,00	14 500,00
6168	Autres primes d'assurance	7 000,00	0,00		3 300,00	3 300,00	0,00	3 300,00	3 300,00
617	Etudes et recherches	9 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
62268	Autres honoraires, conseils	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6228	Divers	5 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6234	Réceptions	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	7 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6241	Transports de biens	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6247	Transports collectifs	40 647,75	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	600,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6282	Frais de gardiennage	1 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
6284	Redevances pour services rendus	1 500,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6288	Autres services extérieurs	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	67 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
6358	Autres droits	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	422 400,00	0,00		464 100,00	464 100,00		464 100,00	464 100,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	40 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	250,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	800,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	150 000,00	0,00		130 000,00	130 000,00		130 000,00	130 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
64113	NBI	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64131	Rémunérations	110 000,00	0,00		126 000,00	126 000,00		126 000,00	126 000,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	55 000,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	45 000,00	0,00		48 000,00	48 000,00		48 000,00	48 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	150,00	0,00		600,00	600,00		600,00	600,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	0,00		200,00	200,00		200,00	200,00
014	Atténuations de produits	276 192,25	0,00		273 192,25	273 192,25		273 192,25	273 192,25
739211	Attribution de compensation	207 528,25	0,00		207 528,25	207 528,25		207 528,25	207 528,25
739221	FNGIR	13 664,00	0,00		13 664,00	13 664,00		13 664,00	13 664,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	55 000,00	0,00		52 000,00	52 000,00		52 000,00	52 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Regularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	207 960,00	0,00	0,00	224 106,00	224 106,00	0,00	224 106,00	224 106,00
65311	Indemnités de fonction	71 000,00	0,00		72 500,00	72 500,00	0,00	72 500,00	72 500,00
65312	Frais de mission et de déplacement	100,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
65313	Cotisations de retraite	3 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	7 500,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65315	Formation	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	50,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 200,00	0,00		5 200,00	5 200,00	0,00	5 200,00	5 200,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	65 000,00	0,00		68 096,00	68 096,00	0,00	68 096,00	68 096,00
6558	Autres contributions obligatoires	4 500,00	0,00		4 700,00	4 700,00	0,00	4 700,00	4 700,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	7 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	50,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2 060,00	0,00		10,00	10,00	0,00	10,00	10,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	1 749 100,00	0,00	0,00	1 770 100,00	1 770 100,00	0,00	1 770 100,00	1 770 100,00
66	Charges financières	65 000,00	0,00		64 000,00	64 000,00		64 000,00	64 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	65 000,00	0,00		64 000,00	64 000,00		64 000,00	64 000,00
67	Charges spécifiques (4)	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 900,00			3 900,00	3 900,00		3 900,00	3 900,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 900,00			3 900,00	3 900,00		3 900,00	3 900,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	70 900,00	0,00	0,00	69 900,00	69 900,00		69 900,00	69 900,00
	Total des dépenses réelles	1 820 000,00	0,00	0,00	1 840 000,00	1 840 000,00	0,00	1 840 000,00	1 840 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	360 000,00			360 000,00	360 000,00		360 000,00	360 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	100 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	100 000,00			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	460 000,00			460 000,00	460 000,00		460 000,00	460 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	1 789 242,81	0,00	1 778 224,65	1 778 224,65	1 778 224,65
013	Atténuations de charges (3)	3 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	2 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00	5 500,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	97 200,00	0,00	77 528,65	77 528,65	77 528,65
7022	Coupes de bois	20 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70323	Red. occupation dom. public	100,00	0,00	11 000,00	11 000,00	11 000,00
70328	Autres droits stationnement et location	13 000,00	0,00	27 716,65	27 716,65	27 716,65
7036	Droits de pâturage et de tourbage	5 000,00	0,00	4 400,00	4 400,00	4 400,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	28 000,00	0,00	3 412,00	3 412,00	3 412,00
70878	Remb. frais par des tiers	30 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	104 281,52	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	104 281,52	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
731	Fiscalité locale	811 904,00	0,00	871 640,00	871 640,00	871 640,00
73111	Impôts directs locaux	760 904,00	0,00	817 840,00	817 840,00	817 840,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	50 000,00	0,00	52 000,00	52 000,00	52 000,00
7318	Autres	1 000,00	0,00	1 800,00	1 800,00	1 800,00
74	Dotations et participations (3)	635 246,00	0,00	566 306,00	566 306,00	566 306,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	267 152,00	0,00	228 036,00	228 036,00	228 036,00
741121	DSR des communes	62 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
741127	DNP des communes	7 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
744	FCTVA	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74611	DGD des communes et EPCI	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	17 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
7473	Participation départements	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	51 000,00	0,00	50 389,00	50 389,00	50 389,00
747818	Autres	0,00	0,00	12 888,00	12 888,00	12 888,00
747888	Autres	12 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	22 206,00	0,00	23 029,00	23 029,00	23 029,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	3 964,00	3 964,00	3 964,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74888	Autres	140 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	136 150,00	0,00	126 000,00	126 000,00	126 000,00
752	Revenus des immeubles	130 000,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	150,00	0,00	200,00	200,00	200,00
75888	Autres	6 000,00	0,00	800,00	800,00	800,00
Total des recettes de gestion des services		1 787 781,52	0,00	1 777 474,65	1 777 474,65	1 777 474,65
76	Produits financiers	1 461,29	0,00	750,00	750,00	750,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	20,00	20,00	20,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	1 361,29	0,00	650,00	650,00	650,00
7688	Autres	100,00	0,00	80,00	80,00	80,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 789 242,81	0,00	1 778 224,65	1 778 224,65	1 778 224,65
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE						IV B1.1
---	--	--	--	--	--	--------------------------

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES												IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE												B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	
163 Emprunts obligataires (Total)														
					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 001 358,40									
1641 Emprunts en euros (total)					3 001 358,40									
02423 200269 01	CREDIT MUTUEL PAYS DE THONES	14/10/2004	14/10/2004	15/11/2004	200 000,00	F		4,306	4,306		T	P	O	A-1
02423202890002	CREDIT MUTUEL PAYS DE THONES			25/02/2012	150 000,00	F		4,250	4,250		T	P	O	A-1
074040224800202	CREDIT MUTUEL PAYS DE THONES			25/04/2010	700 000,00	R		1,390	1,390		T	P	O	A-1
427347	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	01/04/1995	01/04/1995	01/04/1995	51 358,40	R		2,550	2,550		A	P	O	A-1
A0117645	CAISSE EPARGNE DES ALPES	25/07/2017	25/07/2017	25/01/2017	200 000,00	F		1,500	1,500		A	P	O	A-1
AR018177	CAISSE EPARGNE DES ALPES	10/03/2008	10/03/2008	25/03/2009	1 500 000,00	F		4,630	4,630		A	C	O	A-1
MIN207761EUR	CAISSE FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL				200 000,00	F		4,870	4,870		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					915 740,72									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					915 740,72									
0212200000	SYANE	01/01/2016	01/01/2016	01/01/2004	59 532,65	F		5,790	5,790		A	C	O	A-1
0212200001	SYANE	01/01/2016	01/01/2016	01/01/2004	32 319,42	F		5,790	5,790		A	C	O	A-1
0212200200	SYANE	01/01/2005	01/01/2005	01/01/2005	22 167,81	F		4,760	4,760		A	C	O	A-1
0212200201	SYANE	01/01/2005	01/01/2005	01/01/2005	63 422,09	F		4,760	4,760		A	C	O	A-1
02122003000	SYANE	01/01/2007	01/01/2007	01/01/2007	102 522,21	F		4,740	4,740		A	C	O	A-1
0212200800	SYANE			01/01/2011	17 054,44	F		4,110	4,110		A	C	O	A-1
0212201100	SYANE	01/01/2015	01/01/2015	01/01/2015	178 114,95	F		4,770	4,770		A	C	O	A-1
06098	SYANE	12/06/2009	01/01/2010	01/01/2010	75 225,15	F		3,970	3,970		A	C	O	A-1
4710	SYANE	01/01/2016	01/01/2016	01/01/2016	365 382,00	F		1,960	1,960		A	C	O	A-1
Total général					3 917 099,12									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES											IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 382 360,26					129 245,48	52 200,86	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 382 360,26					129 245,48	52 200,86	0,00	0,00
02423 200269 01		0,00	A-1	25 088,25	1,00	F		4,306	14 106,00	853,36	0,00	0,00
02423202890002		0,00	A-1	49 693,96	4,00	F		4,250	11 647,19	1 928,01	0,00	0,00
074040224800202		0,00	A-1	371 596,47	12,00	R		1,390	25 181,86	10 170,82	0,00	0,00
427347		0,00	A-1	9 544,63	4,00	R		2,550	2 358,87	219,53	0,00	0,00
A0117645		0,00	A-1	137 323,69	9,00	F		1,500	12 760,76	2 224,64	0,00	0,00
AR018177		0,00	A-1	770 179,29	16,00	F		4,630	48 136,21	36 154,57	0,00	0,00
MIN207761EUR		0,00	A-1	18 933,97	1,00	F		4,870	15 054,59	649,93	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		387 425,51					48 755,67	11 590,69	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		387 425,51					48 755,67	11 590,69	0,00	0,00	
0212200000		0,00	A-1	2 976,68	1,00	F		5,790	2 976,68	172,35	0,00	0,00	
0212200001		0,00	A-1	1 615,99	1,00	F		5,790	1 615,99	93,57	0,00	0,00	
0212200200		0,00	A-1	2 216,79	2,00	F		4,760	1 108,39	105,52	0,00	0,00	
0212200201		0,00	A-1	6 342,29	2,00	F		4,760	3 171,10	301,89	0,00	0,00	
02122003000		0,00	A-1	20 504,45	4,00	F		4,740	5 126,11	971,91	0,00	0,00	
0212200800		0,00	A-1	6 821,80	8,00	F		4,110	852,72	280,38	0,00	0,00	
0212201100		0,00	A-1	83 120,31	7,00	F		4,770	11 874,33	3 964,84	0,00	0,00	
06098		0,00	A-1	26 328,90	7,00	F		3,970	3 761,25	1 045,26	0,00	0,00	
4710		0,00	A-1	237 498,30	13,00	F		1,960	18 269,10	4 654,97	0,00	0,00	
Total général		0,00		1 769 785,77					178 001,15	63 791,55	0,00	0,00	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES												IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX												B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS						B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	16	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 769 785,77	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES											IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE											B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME				B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÉTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						IV B3.1
--	--	--	--	--	--	------------

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées $C = A + B$	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE $E = C - D$
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMpte DE TIERS				B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMpte DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 01	Intitulé de l'opération : Travaux Tinnaz	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération :
					Total (4)
DEPENSES (a)		135 344,40	0,00	0,00	0,00
458101 (5)		135 344,40	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)		135 344,40	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)		135 344,40	0,00	0,00	0,00
458201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		135 344,40	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		135 344,40	0,00	0,00	0,00

N° opération : 02	Intitulé de l'opération : Cenise panneaux photovoltaïque JOLIVET	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Date de la délibération :
					Total (4)
DEPENSES (a)		26 331,80	0,00	0,00	0,00
458102 (5)		26 331,80	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)		26 331,80	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)		26 331,80	0,00	0,00	0,00
458102 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)		26 331,80	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)		0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)		0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)		26 331,80	0,00	0,00	0,00

N° opération : 03	Intitulé de l'opération : Cenise panneaux photovoltaïque DELOCHE	Date de la délibération :
-------------------	--	---------------------------

	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
458103 (5)	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
458203 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES													IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN													B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES					IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N					B9	

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	3,00	1,00	4,00
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Adjoint administratif	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		3,00	0,00	3,00	3,00	5,00	8,00
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	5,00
Adjoint technique	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéci. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		7,00	0,00	7,00	7,00	6,00	13,00

COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2023

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 \times 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	ADM	363	0,00	A 332-8-2°	CDD CDD
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	353	0,00	A 332-13	CDD CDD
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	382	0,00	A 332-8-2°	CDD CDD
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	353	0,00	A 332-8-2°	CDD CDD
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	353	0,00	A 332-8-5°	CDD CDD
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	TECH	354	0,00	A 332-8-2°	CDD CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	ADM	393	0,00	A 332-13	CDD CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplis des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	IV
	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	IV B11.1
--	---------------------------

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
S.I. ALPAGES FRACHETS-CENISE-SOLAISON COMMUNEAUTE DE COMM. FAUCIGNY-GLIERES	01/01/2006	SFP TPU	0,00 207 528,25

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	182 755,67	I
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	180 755,67	180 755,67
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	132 000,00	132 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	48 755,67	48 755,67
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	2 000,00	2 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	2 000,00	2 000,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	182 755,67	0,00	0,00	182 755,67

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Incrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	1 072 720,26	III
	Ressources propres externes de l'année (a)	80 220,26	80 220,26
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	61 000,00	61 000,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	4 220,26	4 220,26
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
276351	Créance GFP de rattachement	15 000,00	15 000,00
	Ressources propres internes de l'année (b) (4)	992 500,00	992 500,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	25 000,00	25 000,00
28031	<i>Frais d'études</i>	7 000,00	7 000,00
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	400,00	400,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	21 000,00	21 000,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	1 400,00	1 400,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	2 500,00	2 500,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	17 200,00	17 200,00
281352	<i>Bâtiments privés</i>	17 200,00	17 200,00
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	5 000,00	5 000,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	1 200,00	1 200,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	400,00	400,00
281578	<i>Autre matériel technique</i>	600,00	600,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	500,00	500,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	300,00	300,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	300,00	300,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	532 500,00	532 500,00
021	Virement de la section de fonctionnement	360 000,00	360 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6) (7)	Solde d'exécution R001 (6) (7)	Affectation R1068 (6)	TOTAL IV

Total ressources propres disponibles	1 072 720,26	0,00	109 279,74	0,00	1 182 000,00
---	---------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV – II (8)

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrite uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(8) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
EPCI	SERVICE FORETS			SPIC

IV – ANNEXES						IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS						D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	1 969 000,00	0,00	26,26	0,00	517 059,00	0,00
TFPNB	104 000,00	0,00	79,36	0,00	82 534,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	964 834,00	0,00	13,05	0,00	125 911,00	0,00
TOTAL	3 037 834,00	0,00			725 504,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 18

Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES :

Pour : 18

Contre : 5

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2023

Présenté par Le Maire (1),

A Glières-Val-de-Borne, le 05/04/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Glières-Val-de-Borne, le 05/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

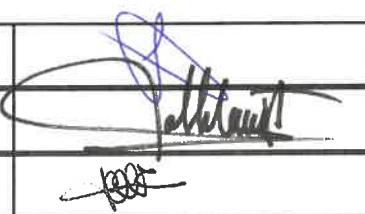
ARCADE Jean-Luc	
BERTELOOT Eric	
BETEND Jean-Pierre	
COLLINI Gilbert	
FOURNIER Christophe	
GAILLARD Estelle	
JOLIVET-BALON Mickaël	
JON Tanguy	
LENOBLE Angélique	Procuration à M. Vauier
MAISTRE Mickaël	
MARCHAL Francis	
MICHEL Sheila	
PASQUIER Marie-Cécile	
PASSERAT Corrine	
PERILLAT Jean-Yves	
PERILLAT-CHARLAZ Christiane	
RAPHET Thérèse	
ROCHE Aurélie	Procuration à M. ARCADE
SERVAGE Christian	
SIGNOUX Jean-jacques	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

THABUIS Lucas

VALLIER Laurent

VIX Odile



Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



COMMUNE DE GLIERES VAL DE BORNE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site <http://www.mairie-glieresvaldeborne.fr>

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : unité, universalité, annualité, spécialité et équilibre. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée), et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum à compter de sa signature. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 est voté le 05 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux. Ce budget a été réalisé suite à une réunion de commission finances qui a eu lieu le 29 mars 2023. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement et d'investissement tout en maintenant et en améliorant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de maintenir les taux des taxes locales à l'identique, d'autant plus que les bases d'imposition ont été révisées par l'administration fiscale avec une augmentation de 7,1 % ;
- de ne pas faire appel à un nouvel emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil régional, départemental et autres, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers, coupes de bois, occupations du domaine public, concessions cimetière, taxes de pâturage...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et autres participations, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement pour l'année 2023 sont estimées à 1 778 224,65 €.

En général, les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait des aides de l'Etat en constante diminution.

Il existe trois types principaux de recettes pour une commune :

- sa fiscalité (taxes foncières). En 2022, la commune a perçu 766 092 € et elle a prévu 817 840 € pour 2023 dont 92 336 € correspondant à l'application du coefficient correcteur ;
- les dotations versées par l'Etat ;
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (2022 : 130 009,32 € - 2023 : prévu 77 528,65 €). Une forte baisse prévue car peu de coupes de bois.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement par les salaires du personnel municipal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats des matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les différentes charges scolaires, les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunt à payer.

Les salaires devraient représenter 464 100 € des dépenses de fonctionnement de la commune. Ils ont été de 440 773,79 € en 2022. Cette hausse est justifiée par l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 qui impacte 12 mois en 2023 contre 6 en 2022 et également les rémunérations et charges des agents recenseurs recrutés pour le recensement de la population.

Concernant les charges à caractère général, il est attendu pour 2023 une hausse du coût de l'électricité, des combustibles, des carburants et des matières premières. Ces augmentations ont donc été prévues dans le budget 2023.

Les dépenses réelles de fonctionnement pour l'année 2023 sont estimées à 1 840 000 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	808 701,75 €	Recettes des services	77 528,65 €
Dépenses de personnel	464 100,00 €	Impôts et taxes	1 001 640,00 €
Autres dépenses de gestion courante	224 106,00 €	Autres produits de gestion courante	126 000,00 €
Atténuation des produits	273 192,25 €	Atténuation des charges	6 000,00 €
Charges financières	64 000,00 €	Produits financiers	750,00 €
Charges spécifiques	2 000,00 €	Produits spécifiques	0,00 €
Provisions pour risques et charges	3 900,00 €	Dotations et participations	566 306,00 €
Dépenses réelles	1 840 000,00 €	Recettes réelles	1 778 224,65 €
Opérations d'ordre entre sections	100 000,00 €	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
Total général	1 940 000,00 €	Total général	1 778 224,65 €

L'excédent 2022 affecté au fonctionnement de 2023 est de 521

Le virement à la section d'investissement est de 360 000,00 €.

c) *Les dotations de l'Etat*

Les dotations de l'Etat attendues pour l'année 2023 sont sensiblement inférieures à celles de 2022.

II. La section d'investissement

a) *Généralités*

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxes d'aménagement) et les subventions d'investissement en lien avec les projets d'investissement retenus. Il peut également avoir des recettes exceptionnelles comme la vente d'un bien ou l'emprunt.

Il est prévu cette année sur cette section d'investissement une opération sous mandat pour compte de tiers. Il s'agit pour la commune d'avancer des fonds que le tiers concerné remboursera au cours de la même année. Elle apparaît donc en dépenses et en recettes pour les mêmes montants.

b) *Vue d'ensemble de la section d'investissement*

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement des emprunts	184 755,67 €	Produits des cessions	532 500,00 €
Immobilisations incorporelles	154 000,00 €	Dotations, excédent fct reversé	65 220,26 €
Immobilisations corporelles	1 684 244,33 €	Subventions	872 000,00 €
Subventions d'équipements versées	30 000,00 €	Cautions reçues	1 000,00 €
Autres dépenses	2 000,00 €	Autres recettes	15 000,00 €
Opérations sous mandat	35 000,00 €	Opérations sous mandat	35 000,00 €
Dépenses réelles	2 090 000,00 €	Recettes réelles	1 520 720,26 €
Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	Opérations d'ordre entre sections	100 000,00 €
Total général	2 090 000,00 €	Total général	1 620 720,26 €

L'excédent 2022 affecté à l'investissement de 2023 est de **109 279,74 €**

Le virement de la section de fonctionnement en recettes est de 360 000,00 €.

c) Les principaux projets de l'année :

- Réhabilitation de la chapelle de la Rivière - Entremont ;
- Poursuite de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme de Petit-Bornand et Entremont pour l'élaboration du PLU de Glières-val-de-Borne ;
- Poursuite de la sécurisation de la Route Départementale n° 12 ;
- Aménagement du Pré aux Dones à Entremont ;
- Réhabilitation de la Maison de la Place à Entremont en pôle culturel ;
- Poursuites des études sur la rénovation énergétique des bâtiments communaux ;
- Mise en place de la vidéo protection aux entrées de villages ;
- Création d'un chauffage urbain au Centre-Bourg – Petit-Bornand ;
- Acquisition de terrains au Centre-Bourg – Petit-Bornand ;
- Création de réseaux d'eaux pluviales (Termine) ;
- Finalisation de l'espace VTT avec l'aménagement d'un espace jeux ;
- Renaturation des cours d'écoles.

d) Les subventions d'investissement

- de l'Etat, du conseil régional et départemental pour la réhabilitation de la Maison de la Place ;
- de l'Etat et du conseil régional pour la vidéo protection ;
- de l'Etat pour l'aménagement du Pré aux Dones ;
- du conseil départemental et autres fonds pour la réhabilitation de la chapelle de la Rivière ;
- du conseil départemental pour l'acquisition de terrains via le plan ruralité ;
- du conseil régional pour l'espace VTT.

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Données récapitulatives :

Section de fonctionnement : 2 300 000,00 €

Section d'investissement : 2 090 000,00 €

Soit un budget total de 4 390 000,00 €

b) Principaux ratios :

1859 habitants

Dépenses réelles de fonctionnement/population : 989,78 €

Produit des impositions directes/population : 439,93 €

Recettes réelles de fonctionnement/population : 956,55 €

Dépenses d'équipement d'investissement/population : 1004,97 €

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 24,96 %

c) Etat de la dette :

En cours de la dette au 1^{er} janvier 2023 : 1 769 785,77 €

En cours de la dette/population : 952 €

Le capital restant dû le plus élevé concerne l'emprunt effectué pour la création du Groupe Scolaire Guillaume Fichet (restant dû au 01.01.2023 : 770 179,29 €).

Fait à Glières-val-de-Borne, le 05 avril 2023.

Le Maire,

